

criminelle ont étudié soigneusement ces données et en sont venus à la conclusion que le taux de ces homicides permet d'estimer correctement les tendances de la courbe des meurtres. Cette opinion se fonde sur la supposition que la proportion de meurtres parmi ces homicides demeure inchangée d'année en année. Acceptant cette supposition, nous étudierons les rapports qui existent entre les exécutions et le taux des morts par homicide. On peut mettre en doute le bien-fondé de cette supposition mais il n'en reste pas moins qu'on ne possède pas de meilleures données statistiques pour étayer les arguments avancés au sujet de la valeur préventive de la peine de mort. D'autres statistiques, celle des condamnations par exemple, présentent des défauts encore plus grands.

A. Taux comparatif des morts par homicide dans les États qui maintiennent la peine de mort et dans ceux qui l'ont abolie.

Dans l'étude de ce problème, nous nous limiterons aux données fournies par certains États des États-Unis, où six États ont aboli la peine de mort comme châtement du meurtre, savoir, le Maine, le Rhode-Island, le Michigan, le Wisconsin, le Minnesota et le Dakota-Nord. Tous ces États sauf le Rhode-Island sont situés le long de la frontière sud du Canada. Nous comparerons le niveau et la tendance des homicides dans chacun de ces États avec les niveaux et les tendances appropriés dans des États contigus qui ont conservé la peine de mort. Les sept graphiques que je présente couvrent pour la plupart (voir les diagrammes I à VII à la fin du présent appendice) la période allant de 1920 à 1948. Ils ont été originairement inclus dans un mémoire préparé pour la commission royale d'enquête sur la peine de mort et les diagrammes et les tableaux statistiques sur lesquels ils se fondent peuvent être consultés dans le compte rendu des témoignages (30^e jour) et dans le rapport de cette commission (pp. 350-351). Il n'est pas nécessaire de reproduire ces tableaux ici car les diagrammes donnent une idée très satisfaisante de la situation. Le nombre d'exécutions pour une année donnée a été inséré à l'endroit voulu le long des courbes. Dans certains cas, il manque pour les années qui ont précédé 1930, année où le Bureau américain de la statistique a commencé à recueillir des renseignements sur les exécutions dans les divers États. Dans quelques cas, les courbes relatives aux homicides ne commencent pas avant 1920 vu que les États en cause (Iowa, Dakota-Nord, Dakota-Sud) n'ont pas transmis de renseignements à ce sujet au Bureau de la statistique avant ce moment.

L'examen des différents diagrammes révèle plusieurs choses:

1. Le taux des homicides varie dans différents groupes d'États. Il est le moins élevé dans les États de la Nouvelle-Angleterre et dans les États inclus dans le nord du Middle-West et quelque peu plus élevé dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio.

2. Dans chaque groupe d'États où les conditions sociales et économiques ainsi que la population sont semblables, il est impossible d'établir de distinction entre les États qui ont aboli la peine de mort et les autres.

3. La tendance manifestée par la courbe des homicides est la même indépendamment de l'existence ou de la suppression de la peine de mort.

La conclusion inévitable est que les exécutions n'ont aucun effet visible sur le taux des homicides, taux qui, nous l'avons vu, est considéré comme une indication satisfaisante du taux des meurtres.

B. Les meurtres augmentent-ils lorsque la peine de mort est abolie? Diminuent-ils lorsqu'elle est rétablie?

Divers États, aux États-Unis, un certain nombre de pays d'Europe et la Nouvelle-Zélande, après avoir aboli la peine de mort, l'ont rétablie après un laps de temps plus ou moins long. Dans certains cas, cette période a été courte: l'Arizona a aboli ce châtement pendant un an (1917-1918) et le Missouri, deux ans (1917-1919) par exemple. Dans d'autres cas, la période d'abolition s'est assez prolongée pour permettre d'établir des conclusions. Le Kansas, où on n'a